

# CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 18/11/20 à 19h30

## COMPTE-RENDU 2020-09

Conseillers présents : DEMERLE Xavier, HANNEMANN Cécile, JUNG Pascal, KLEIN Christian, KREUTZMANN Herbert, SCHEIDLER Jutta, SCHWALBACH Christian, SPECHT Christiane, ZIEHL Anita, Céline KIFFER.

Conseillers absents excusés : STAB Chris donne procuration à SPECHT Christiane.

\*\*\*\*\*

**Approbation du compte-rendu** du conseil municipal du 16 septembre 2020.

Désignation d'un **secrétaire de séance** : SPECHT Christiane.

\*\*\*\*\*

### **N° 2020-11-01 Travaux de voirie**

Suite à la consultation lancée au mois de septembre 2020, le Maire présente les devis émanant de trois entreprises pour les travaux de réfection d'enrobés à effectuer : rue de la forêt, au niveau des ateliers municipaux, au niveau du trottoir sur le pont et de la rue de l'église, rue de la Montagne, rue de la Tuilerie, rue de la Chapelle, à Dorst (.....).

ENTREPRISE	H.T	T.T.C
LES FILS DE FERDINAND BECK	69 998,67	83 998,40
COLAS	70 946,00	85 135,00
GREBIL	92 674,36	111 209,23

Suite aux explications fournies par Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer les travaux à l'entreprise BECK
- d'inscrire les crédits au budget 2021
- d'autoriser le Maire à lancer une consultation bancaire pour le financement du projet voirie
- d'autoriser le Maire à déposer un dossier de demande de subvention dans la cadre du dispositif « Ambition Moselle 2020-2025 ».

### **N° 2020-11-02 Aménagements de sécurisation**

Il s'agit aujourd'hui d'étudier différentes solutions d'aménagements de sécurisation pour « trois points noirs » du village : les entrées du village, le centre du village et la ligne droite entre Waldhouse et l'entrée de Walschbronn. Un radar installé en 2015 montre que plus de 70% des personnes ne respectent pas la vitesse.

L'Unité Technique Territoriale (UTT) de Bitche-Sarreguemines et l'agence Moselle Agence Technique (MATEC) accompagneront la commune dans la réflexion. L'agence MATEC spécialisée sur ces questions propose à la commune de l'accompagner sur ce projet via la réalisation d'un diagnostic, la réalisation d'une étude d'avant-projet et l'accompagnement dans la phase de consultation pour la partie opérationnelle des travaux puis dans la partie opérationnelle.

Suite aux explications fournies, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser le maire à signer une convention avec MATEC pour la réalisation de la prestation (AMO)

### **N° 2020-11-03 travaux de rafraîchissement et d'isolation à l'ancienne école**

Le Maire présente les devis des entreprises ayant été consulté pour les travaux de rafraîchissement des cages d'escalier des logements communaux de l'ancienne école, le montant total s'élève à 30 272,86 euros H.T. Il rappelle qu'une convention d'assistance avec la Communauté de communes du Pays de Bitche avait été signée en juin 2020 pour accompagner la commune dans le cadre de ces travaux.

Suite aux explications fournies, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer les travaux comme suit :

Lot 1 gros œuvre	GREBIL : 3 400,00 €
Lot 2 plâtrerie	SIEGRIST : 6 491,50 €
Lot 3 menuiserie ext.	CFE : 3 892,00 €
Lot 4 revêtement sol	WINDSTEIN : 3 375,86 €
Lot 5 peinture	HORNBERGER : 13 113,50 €
<b>TOTAL</b>	<b>30 272,86 €</b>

et autorise le Maire à déposer une demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'équipement des Territoires Ruraux et du fonds de soutien à l'investissement public local (2021).

- Isolation des combles

Concernant l'isolation des combles, un devis sera demandé à plusieurs entreprises (procédé : isolation en laine déroulée). D'après la communauté de communes, l'isolation pourra se faire avec un reste à charge de l'ordre de quelques euros par m<sup>2</sup>. En outre, au vu de la configuration des combles de l'ancienne école (plancher en bois), l'installation d'un pare vapeur (pour un tarif autour de 10 à 15€ par m<sup>2</sup>) serait obligatoire.

### **N° 2020-11-04 Instruction des autorisations d'urbanisme**

La loi d'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR) n° 2014-366 du 24 mars 2014 prévoit la fin de la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'assistance technique et l'instruction des autorisations droit du sol (ADS) des communes compétentes dès lors qu'elles appartiennent à une communauté de 10.000 habitants et plus.

Dans ce contexte, il appartient aux communes de s'organiser pour assurer l'instruction de leurs autorisations droit du sol.

L'article 1.2.6 des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Bitche indique que, « la Communauté met en place un outil de mutualisation, via la signature de convention, permettant d'assurer l'instruction technique des autorisations au titre du droits des sols ».

Les conventions actuellement en vigueur, fixant les missions et modalités d'intervention du service commun instructeur, ont été conclues « jusqu'au prochain renouvellement du conseil municipal ou l'élection du nouveau Président de la Communauté de Communes du Pays de Bitche. Si la reconduction des dites conventions n'intervient pas dans les six mois qui suivent le renouvellement du conseil municipal ou l'élection du nouveau Président de la Communauté de Communes du Pays de Bitche, la commune instruira elle-même ses dossiers à compter de cette date. »

Le conseil municipal a ainsi la possibilité de confier l'instruction technique au service commun instructeur de la Communauté de Communes. L'élection du Président de la Communauté de Communes du Pays de Bitche ayant eu lieu le 15 juillet 2020, cette décision doit être confirmée par délibération avant le 15 janvier 2021.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention définissant le champ d'intervention du service commun instructeur, les missions respectives des communes et du service, les modalités d'organisation et de financement.

Le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'adhésion à ce service commun d'instruction et, dans l'affirmative, de l'autoriser à signer les documents et conventions qui s'y rapportent.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité, décide

- d'adhérer au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme de la Communauté de Communes du Pays de Bitche ;
- d'autoriser le Maire à signer les documents et conventions qui s'y rapportent.

#### **N° 2020-11-05 Ratios « promus-promouvables » pour les avancements de grade.**

Le Maire informe l'assemblée :

Des nouvelles dispositions ont été introduites par la loi du 19 février 2007, d'application immédiate (*article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée*).

Dorénavant, pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promu est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Ce taux, appelé « ratio promus-promouvables », est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique Paritaire (CTP). Cette modalité concerne tous les grades d'avancement (*pour toutes les filières*), sauf ceux du cadre d'emplois des agents de police.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire réuni le 13 novembre 2020,

Le Maire propose à l'assemblée,

De fixer les ratios d'avancement de grade pour la collectivité à 100 %.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité cette décision.

#### **N° 2020-11-06 Création de poste d'Adjoint technique 1ère classe**

Cette délibération s'inscrit dans le cadre de l'avancement de grade de Michel BURGUN.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de créer le poste :

- D'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe
- A temps complet
- Date d'effet : 1<sup>er</sup> décembre 2020

Le nouveau tableau des effectifs sera modifié en conséquence en décembre après la commission administrative paritaire du Centre de Gestion.

**N° 2020-11-07 Convention de mise à disposition de personnel entre la commune de Walschbronn et le syndicat des eaux Walschbronn-Waldhouse**

L'ouvrier communal est amené à réaliser des interventions urgentes sur le réseau d'eau géré par le syndicat des eaux Walschbronn-Waldhouse pendant les heures de travail pour la commune de Walschbronn. La mise en place d'une convention permettrait de formaliser la mise à disposition du personnel et de pouvoir refacturer les heures au syndicat des eaux Walschbronn Waldhouse.

Suite aux explications fournies, le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition.

**N° 2020-11-08 Convention de mise à disposition de personnel entre la commune de Walschbronn et le syndicat « Ecole de la Horn »**

L'ouvrier communal est amené à réaliser des interventions à l'école de la Horn pendant les heures de travail de la commune de Walschbronn. La mise en place de cette convention permettrait de formaliser la mise à disposition du personnel et de pouvoir refacturer les heures au syndicat « Ecole de la Horn ».

Suite aux explications fournies, le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition.

**N° 2020-11-09 Convention de mise à disposition de personnel entre la commune de Walschbronn et la commune de Waldhouse**

L'ouvrier communal est amené à réaliser des interventions pour la commune de Waldhouse pendant les heures de travail de la commune de Walschbronn. La mise en place de cette convention permettrait de formaliser la mise à disposition du personnel et de pouvoir refacturer les heures à la commune de Waldhouse

Suite aux explications fournies, le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition.

**N° 2020-11-10 Subvention Amicale du personnel administratif des mairies et des structures intercommunales du Pays de Bitche**

Le Conseil municipal valide à l'unanimité le versement d'une subvention de 50 euros à l'Amicale du personnel administratif des mairies et des structures intercommunales du Pays de Bitche.

**N° 2020-11-11 Encaissement de chèque**

Le Maire propose d'encaisser le chèque de 148 euros relative au remboursement de la franchise du dossier du 24 février 2019 (dégâts suite à une location à la troupe de théâtre de Volmunster).

Le Conseil municipal valide à l'unanimité.

### **N° 2020-11-12 Achat de véhicule**

Le Maire rend compte des différentes propositions reçues et propose l'achat d'un véhicule équipé d'une benne du garage SUSS AUTOMOBILES de Mertzwiller pour un montant total de 21 745,24 euros TTC (auxquels s'ajoutent 334,76 euros pour la carte grise).

Suite aux explications fournies, le Conseil municipal valide à l'unanimité l'achat du véhicule.

### **N°2020-11-13 Décision modificative**

Afin de pouvoir procéder à l'achat du véhicule pour la commune, le maire propose de prendre la décision modificative suivante :

Transfert de crédits :

Opération n°151, article 2132 (crédits non utilisés) : - 23 000 €  
Opération nouvelle n° 152, article 2182 : + 23 000 €

Le Conseil municipal valide à l'unanimité la décision modificative.

### **✓ Mise en valeur du site du château**

Ce point a été évoqué lors du conseil municipal du 16 septembre. Depuis, un cahier des charges provisoire a été élaboré par le Parc des Vosges du Nord concernant l'opération de restauration de la tour est du château et la mise en valeur du jardin et présenté le jeudi 12 novembre. Le Maire retrace les éléments du cahier des charges distribué à l'ensemble du conseil municipal. Ce cahier des charges reste à finaliser.

Le Maire propose qu'une rencontre avec les financeurs potentiels soit organisée au courant du mois de janvier 2021 en amont du dépôt des dossiers de demande de subvention : Région Grand EST entrée tourisme ou patrimoine, département dispositif moselle ambition, Etat (DETR-FDSIPL), Fondation du patrimoine, fonds européen LEADER, Commissariat au Massif....

### **✓ Distribution des sacs multiflux**

Le Maire procède à la lecture du courrier du Président de la Communauté de communes du Pays de Bitche qui propose afin de générer des économies d'internaliser au niveau des services communaux la distribution des sacs multiflux. Une réponse sera adressée en ce sens à la Communauté de communes du Pays de Bitche.

Le Maire propose de ne pas donner suite à cette proposition au vu de l'absence de données sur les économies générées et sur les répercussions financières au niveau de la commune de Walschbronn.

✓ **Points divers**

- Un courrier sera envoyé aux aînés (personnes à partir de 65 ans) pour les informer de l'annulation du repas annuel au vu du contexte sanitaire.
- Une réflexion va être engagée pour aménager un atelier communal au niveau du terrain du tennis afin de centraliser le matériel communal.
- Une adjudication de bois aura lieu prochainement, les personnes intéressées pourront s'inscrire à la mairie. Une affiche sera distribuée dans toutes les boîtes aux lettres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00. Tous les membres présents ont signé la fiche de présence.

A Walschbronn, le 24/11/2020

Le Maire Christian SCHWALBACH

